

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 8 avril 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération : Michel GARCIA, Antoine TAHOCES, Joelle CORDELETTE, Jean Louis LACUBE, Philippe LOOS, Jean Luc MOLINIER, Jean Pierre ASTRUCH, Jean Louis DEMELIN, Georges VICENS, Michel SANTANACH, Jean Pierre INGLES, Jacky COLL, Daniel MARIN, Jean Luc SEGUY, Frédéric BES, Michel POUDADE, Alain BOUSQUET, Pierre BATAILLE, Jean Louis SARDA, Pierre RIU, Jean Luc CARRERE, Françoise MARTIN, François DELCASSO, Michel SARRAN (procuration à Jean Louis Sarda), Katell MATET (procuration à Jean Louis Carrere), Yves DOURLIACH (procuration à Pierre Bataille)

Date de convocation : 2 avril 2019.

Secrétaire de séance : Michel Garcia

**Objet : marchés publics de fournitures : scolaires, de bureau, de ramettes papier –
Choix des entreprises.**

Le lundi 8 avril 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la piscine intercommunale à Matemale, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle à l'Assemblée les achats de la collectivité en fournitures scolaires, de bureau et ramettes papier.

Le montant estimé de ces fournitures est de 20 000 € TTC par an.

Les prestations font l'objet d'un accord cadre à bons de commande.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché. Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de 3 ans.

Le marché est alloti comme suit :

- Lot 1 : Fournitures scolaires,
- Lot 2 : Fournitures de bureau,
- Lot 3 : Fournitures de ramettes papier.

Les offres relatives à ce marché alloti ont été examinées en Commission MAPA, réunie ce jour. Cette dernière propose de retenir les candidats suivants :

Lot	Désignation	Prestataire retenu
1	Fournitures scolaires	SADEL - 49320 - BRISSAC QUINCE
2	Fournitures de bureau	LACOSTE - 84250 - LE THOR
3	Fournitures ramettes papier	LACOSTE - 84250 - LE THOR

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce choix.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'approuver le choix des entreprises, tel que détaillé ci-dessus.**
- **D'autoriser le Président à signer les marchés correspondants, ainsi que tous documents afférents à ces marchés.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Matemale, le 8 avril 2019

Envoyé le 11-04-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 11-04-2019
NOTIFICATION FAST

Jean Louis DEMELIN
Président

